

TGV® Bruxelles-France – Transport de vélos

Ces Conditions Particulières internationales complètent les Conditions Générales de Transport de la SNCB.

PUIS-JE EMPORTER MON VELO DANS LE TRAIN ?

Lors d'un voyage avec TGV® Bruxelles-France, votre vélo peut vous accompagner sous certaines conditions.

SOUS QUELLES CONDITIONS PUIS-JE EMPORTER MON VELO ?

- Si vous démontez la roue avant et si votre vélo est transporté dans une housse spécifique aux dimensions maximum de 120 cm x 90 cm, vous pourrez l'emporter dans le train.
- Un vélo pliable peut également être transporté comme bagage à main.
- Vous placerez votre vélo dans votre compartiment, dans l'espace bagage prévu à cet effet.
- Vous devez assurer vous-même le chargement, le transbordement éventuel et le déchargement de votre vélo.

A QUEL PRIX ?

Le transport de votre vélo est gratuit et ne doit pas être réservé.

